



Actions en faveur de l'animation économique

Rapport n° CP/2014/238

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente :

- le contrat d'objectifs 2014 de l'Association pour le développement des entreprises et des compétences (ADEC),
- le plan d'actions 2014 de la Chambre de consommation d'Alsace,
- une subvention pour la Semaine du savoir-faire 2014 à Molsheim.

1. ADEC - Contrat d'objectifs 2014

Les principaux axes de l'action de l'ADEC s'appuient sur le rapport d'orientations stratégiques 2011-2014 adopté par le Conseil Général du Bas-Rhin lors de sa réunion plénière des 13 et 14 décembre 2010. Ainsi, l'ADEC contribue à la diffusion des nouvelles technologies dans le Bas-Rhin et plus largement au développement économique du territoire départemental.

En 2014, comme en 2013, l'ADEC mettra en particulier son expertise technique et méthodologique au service du Conseil Général dans le cadre de la démarche « Innovation pour l'Autonomie ».

Les axes d'intervention 2014

L'engagement renouvelé du Conseil Général du Bas-Rhin vise en particulier à :

1. soutenir le développement d'entreprises bas-rhinoises : gestion de la pépinière d'entreprises de la Walck et accompagnement des entreprises dans le domaine des TIC, de manière à essaimer des activités innovantes sur l'ensemble du territoire...
2. accompagner des projets de développement des territoires : participations aux travaux sur le développement du télétravail, de l'aménagement numérique des territoires ; développement d'un espace collaboratif numérique à destination des entreprises et des territoires ; participation à la démarche « innovation pour l'autonomie » portée par le Département...
3. mener des actions transversales : veille, échanges internationaux, études, relations avec l'Université et l'écosystème alsacien de l'innovation et du développement économique...

Le budget 2014

Le budget prévisionnel 2014 de l'ADEC est de 660 000 €. Il s'élevait à 710 000 € en 2012, et 668 000 € en 2013.

Aux côtés du Département (478K€), les principaux financeurs de l'ADEC sont l'Union Européenne au travers de projets collaboratifs (92K€) et la Région Alsace (50K€).

480 000 € sont dédiés au fonctionnement de la structure (salaires et charges de fonctionnement), et 180 000 € permettent le développement des différentes actions de l'ADEC.

Pour mémoire, le vote de la subvention de fonctionnement 2014 à l'ADEC a eu lieu lors de la commission permanente de janvier, afin de permettre la bonne poursuite des activités de la structure.

Lors de sa réunion du 10 février dernier, la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme a donné un avis favorable sur le contrat d'objectifs 2014.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver le contrat d'objectifs 2014 de l'ADEC, et d'autoriser le Président du Conseil Général à le signer.

2. Chambre de consommation d'Alsace – Plan d'actions 2014

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA), association de droit local, a pour mission de soutenir techniquement les 17 associations de consommateurs qu'elle fédère. La CCA apporte également des conseils directs aux consommateurs, grâce à sa permanence juridique et l'édition du magazine « le consommateur d'Alsace ».

Depuis 2005, un partenariat renforcé entre le Département et la CCA se traduit par la signature d'une convention cadre triennale, déclinée en plans d'actions annuels.

En 2013, un contrat cadre sur la période 2013-2015 définissant les grandes thématiques de partenariat a été mis en place entre le Département et la CCA. Ce contrat cadre est complété par un plan d'actions annuel assortis des éléments relatifs à la contribution financière départementale.

Dans le cadre notre partenariat, la CCA a mené des actions dans les thématiques suivantes :

- Air et énergies
- Déchets ménagers
- Alimentation
- Règlement amiable des litiges

Pour 2014, la CCA propose de poursuivre les actions menées en 2013 et développer des actions de formation au droit de la consommation des chefs de rayon d'Hypercoop.

Le projet de budget 2014 de la Chambre s'élève à 664 330 euros et s'établit comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats	9 500 €	Vente de produits	315 830 €
Services extérieurs	103 700 €	Subventions d'exploitation dont :	345 100 €
Autres services extérieurs (communication, publication...)	110 900 €	<i>Etat</i>	264 400 €
Impôts et taxes	22 880 €	<i>Conseil Général du Bas-Rhin</i>	41 126 €
Charges de personnels	402 900 €	<i>Conseil Général du Haut-Rhin</i>	10 000 €
Charges financières	3 000 €	<i>CUS</i>	25 000 €
Charges exceptionnelles	3 000 €	<i>Ville de MULHOUSE</i>	1 500 €
Dotations aux amortissements	8 000 €	Autres produits de gestion	900 €
		Produits financiers	€
		Transferts de charges	2 500 €
TOTAL	664 330 €	TOTAL	664 330 €

Lors de sa réunion du 10 mars dernier, la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme a donné un avis favorable sur le plan d'actions 2014 de la CCA, et sur l'attribution d'une subvention de 41 126 €.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 41 126 € à la CCA, d'approuver le plan d'actions 2014, et d'autoriser le Président du Conseil Général à le signer.

3. Semaine du savoir-faire à Molsheim

L'association « Savoir-Faire » regroupant les artisans du secteur de Molsheim organise du 21 au 30 mars 2014 son 36^{ème} salon des métiers manuels intitulé « Semaine du savoir-faire ».

L'objectif de la manifestation est de promouvoir le tissu artisanal, et de mettre en avant les métiers de l'artisanat, en permettant à 62 artisans, représentant près de 50 métiers, d'exposer leur savoir-faire et leurs réalisations sur les stands d'exposition. La manifestation accueillera également des collégiens pour leur faire découvrir différents métiers, et susciter l'envie d'exercer un métier artisanal.

En outre, en amont de la manifestation, l'association « savoir-faire » accompagne les exposants pour les aider à aborder le salon (conseils commerciaux, aide aux outils de communication...).

L'édition 2013 de la « semaine du savoir-faire » a enregistré plus de 12 000 entrées, permettant à un large public de découvrir le savoir-faire des entreprises artisanales locales, et aux artisans d'enregistrer de nouvelles commandes.

Le budget global de la manifestation est établi, comme l'an passé à hauteur de 42 000 euros.

Le financement est assuré essentiellement par la participation des exposants et la location des stands (23 000 €) ainsi que par les subventions attendues de la Ville de Molsheim (7 000 €), de la Région Alsace (2 000 €) et de la Chambre de Métiers d'Alsace (1 500 €).

Le Département est sollicité à hauteur de 2 000 €.

En application du dispositif de soutien aux manifestations ayant pour objet de promouvoir l'économie locale, l'emploi et les métiers (10% du coût de la manifestation, plafonné à 2 000 €), la Commission de l'Emploi, de l'Economie et du Tourisme a donné un avis favorable, lors de sa réunion du 10 mars 2014, pour l'attribution d'une subvention de 2 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Savoir-Faire pour l'organisation de cette manifestation.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17593	65-6574-91	30 000,00 €	20 000,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général, décide :

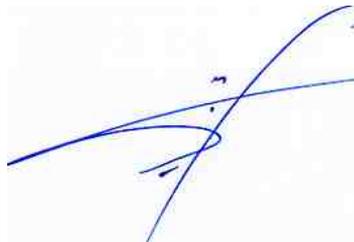
- d'approuver le contrat d'objectifs 2014 de l'Association de développement des entreprises et des compétences (ADEC) et d'autoriser le président du Conseil Général à le signer,

- d'attribuer à la Chambre de consommation d'Alsace (CCA) une subvention de 41 126 euros au titre de 2014, d'approuver le plan d'actions 2014 en annexe, et d'autoriser le président du Conseil Général à le signer,

- d'attribuer à l'association Savoir-faire une subvention de 2 000 euros pour l'organisation de l'édition 2014 de la Semaine du savoir-faire à Molsheim.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL